

## **Comité de suivi des fonds européens**

**Réunion du mardi 26 juin 2018**

### **Compte-rendu**

Le premier comité de suivi commun des programmes européens Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020 s'est réuni le 26 juin 2018 à Dole, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrick AYACHE, Vice-Président en charge des fonds européens, représentant Madame la Présidente du Conseil régional, et de Madame LINARD Annick, chargée de mission des programmes européens, représentant Monsieur le Préfet de Bourgogne Franche-Comté.

(La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. AYACHE).

#### **Propos introductifs**

Patrick AYACHE, Vice-Président du conseil régional accueille les participants, les remercie pour leur présence et remercie Monsieur LEFEVRE pour son accueil au sein de la ville de Dole.

Jean-Philippe LEFEVRE, adjoint à la culture de la Ville de Dole et conseiller régional, exprime son plaisir de recevoir le comité de suivi en la salle Edgar Faure. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire Jean-Baptiste GAGNOUX, retenu par d'autres obligations.

La ville de Dole, petite capitale de Bourgogne Franche-Comté, n'est pas le siège du conseil régional ni la Préfecture de Région mais la géographie s'est imposée à l'histoire puisque située à mi-chemin entre les deux villes de Dijon et Besançon, Dole profite de cette situation.

Il indique que des espaces de travail, des lieux d'accueil de réunions à destination des fonctionnaires, des élus et des entreprises sont en cours de réflexion.

Malgré les bons résultats et les bons usages des fonds européens en Bourgogne Franche-Comté, il estime qu'il se murmure encore que les dispositifs sont lourds et compliqués. Il reconnaît toutefois que l'accompagnement par les équipes lors de l'instruction est facilitante,

la place de l'humain et le discernement sont importants au sein de toutes ces procédures administratives.

Jean-Philippe LEFEVRE reitère ses remerciements au comité de suivi d'avoir choisi Dole comme lieu de sa réunion.

Patrick AYACHE, Vice-Président du conseil régional remercie Monsieur LEFEVRE pour son accueil au sein de la ville de Dole et pour son intervention.

Il remercie par ailleurs Monsieur RODRIGUEZ-SAEZ de la DG Régio, Madame BERTOLISSI de la DG Emploi, Madame Annick LINARD, Chargée mission au SGAR, qui représente Monsieur PIERRAT, Madame NAKACH, chargée de mission FSE à la DGEFP ainsi que Madame RAUBER, cheffe du Bureau de l'appui à la réglementation, à la gestion et au contrôle au CGET et souligne la présence de Madame Nisrine ZAIBI, conseillère régionale déléguée à la Fabrique à Projets (FAP).

Il salue également les équipes de la Direction Europe et Rayonnement International (DERI) qui font face à des missions d'un niveau de complexité élevé.

Il s'agit du premier comité de suivi commun aux Programmes FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté, ce qui constitue un premier pas vers un programme mixte. Ceci a été rendu possible car le FEADER ne sera abordé qu'au cours d'un point rapide sur l'avancement de la programmation. Un comité de suivi à l'automne traitera le FEADER de façon plus complète.

Avant de clôturer son intervention, Patrick AYACHE, remercie le Maire de Dole ainsi que les services municipaux ayant œuvré à l'organisation de cette réunion.

Il souligne que la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont très actives en terme de financements européens puisque plusieurs projets dont, par exemples, le plan d'échanges multimodal (PEM), la rénovation du cœur de ville ainsi que l'espace citoyen numérique ont pu bénéficier d'un cofinancement.

Patrick AYACHE remercie les services de la Commission européenne très attentifs au bon déroulement des programmes ainsi qu'à l'articulation des dispositifs.

Les travaux préparatoires concernant la période de programmation post 2020 ont commencé, les premiers arbitrages au niveau des instances européennes puis des Etats membres débiteront prochainement.

Patrick AYACHE fait part de son inquiétude concernant les niveaux de dotations et surtout concernant la PAC dont l'enveloppe annoncée serait inférieure à celle dédiée à la programmation 2014-2020. Il s'agit d'un réel enjeu pour la région Bourgogne Franche-Comté, très tournée vers le domaine agricole.

Les points évoqués au cours de la matinée concerneront le programme FEDER-FSE Franche-Comté ainsi que les sujets transversaux. L'après-midi sera consacrée au programme national FSE et au programme FEDER-FSE Bourgogne.

Monsieur Vicente RODRIGUEZ-SAEZ, prend la parole et remercie le comité de suivi pour cette réunion dans la ville de Dole.

Ce comité de suivi est l'occasion pour la Commission de faire un point sur les programmes mais également de faire part des premières propositions pour le post 2020.

### **Programme FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura**

Jean-François ISLASSE, chef du service PO FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura, après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, explique que le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2017, approuvé le 28 mai dernier par consultation écrite, sera décliné tout au long de la présentation par axes.

L'année 2017 fut marquée par la montée en puissance des paiements permettant d'éviter le dégageant d'office et de prendre de l'avance sur le seuil de l'année 2018 qui est déjà atteint à la date du 26 juin. Il s'agit également de l'année de la première vague d'audits d'opérations. Suite à la fusion des Régions, l'autorité de gestion s'est engagée, dès 2017, dans la mise à jour des descriptifs du système de gestion et de contrôle (DSGC).

Concernant les programmations, 2017 fut marquée par la reprise des investissements des entreprises traduits notamment via les objectifs spécifiques (OS) 1.4 « investissements matériels et immatériels » et 6.1 « qualité de l'hébergement touristique ».

Concernant l'axe 1, dédié à l'innovation et à la recherche, 73,4 M€ de FEDER étaient programmés au 31/12/2017 représentant 39,79% de la maquette.

Pour les OS 1.1 et 1.2 « Recherche, projets collaboratifs », l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2014 a permis fin 2017 la programmation du projet partenarial de grande envergure MIMEDI (médicaments innovants).

La relance, en 2017, de l'appel à projets, sur l'OS 1.3 « accompagnement à la création d'entreprises », a permis la programmation d'environ 1M€ de FEDER, et de dépasser les objectifs de créations d'entreprises PME/TPE attendues à fin 2018 et même à 2023.

La programmation sur l'OS 1.4 « compétitivité des PME et des filières » poursuit sa bonne dynamique confirmant la relance de l'économie et des investissements productifs des PME/TPE.

Au 26 juin 2018, 87 opérations ont été programmées représentant un avancement de 56,5 % de la maquette. Un nombre important de projets constitue le vivier dont notamment le projet VHYCTOR (filiale hydrogène) qui rassemble un grand nombre de partenaires locaux.

Concernant l'axe 2, les programmations sur cet axe se sont renforcées en 2017 par la programmation de 8 dossiers dont le dossier « E-Education » Silva Numerica (modélisation dynamique de la gestion de forêts) pour 304 000 € de FEDER et un coût total de 1.2 M€.

Un appel à projets « e-culture » a été lancé au cours du mois de juin 2017. La sélection est prévue à l'été, voir automne 2018.

Au 26 juin 2018, le taux de programmation est de 13 % avec 10 opérations programmées.

Un vivier dynamique d'une trentaine de projets s'est constitué pour les quatre thématiques numériques de l'axe (administration, culture, santé, éducation).

Un projet porté par l'ARS est actuellement en cours de montage et sera déposé au 2ème semestre 2018.

Le cadre de performance intermédiaire de cet axe sera difficile à atteindre compte tenu des retards sur certains dossiers, mais les objectifs 2023 seront tenus.

Concernant l'axe 3, la programmation de l'OS 3.1 (énergies renouvelables) a augmenté en raison de la programmation d'un important dossier de méthanisation. En 2018, les équipes travailleront sur la sécurisation des dossiers de chaufferie bois portés par des collectivités publiques.

En 2017, 4 dossiers ont été programmés sur l'OS 3.2 (logement social), représentant 274 logements et 906 Teq CO2 évitées, pour un montant FEDER de 775 772,85€.

A partir de 2018, le contexte national du logement social (projet de loi de finance, baisse des APL) laisse présager un ralentissement de la programmation. Modification également du cadre de performance pour tenir compte d'erreurs de calculs dans la définition des cibles.

L'Appel à projets « rénovation énergétique du logement étudiant » a été lancé sur l'OS 3.3 (bâtiments de l'enseignement supérieur) : 1 seul dossier a été déposé (Crous), il est en cours d'instruction.

L'OS 3.4 (Mobilité Durable) est le plus dynamique de l'axe 3. En 2017, 3 dossiers ont été programmés.

Au 26 juin 2018, 52 opérations ont été programmées sur l'axe 3 représentant un taux de 40,34 %.

L'autorité de gestion attend de bénéficier d'une plus grande lisibilité sur la rénovation des campus afin de lancer un appel à projet au cours du 2ème semestre 2018 (dossiers inscrits aux CPER).

Concernant l'axe 4 dédié au FSE, MIMOZA MIHALICA, chargée de mission FSE, explique que depuis le début de la programmation 9 308 personnes ont pu bénéficier d'une formation.

L'OS 4.1 (connaissances de base) vise le soutien d'actions à destination notamment des demandeurs d'emplois dans les matières générales (savoirs de base: Français, maths...) ainsi que des actions d'apprentissage des connaissances de base à destination de jeunes âgés de 17 à 30 ans.

L'OS 4.2 (niveaux de qualification), permet le soutien à la mise en œuvre de formations complémentaires à destination des apprentis qui facilite leur insertion dans l'emploi (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), sauveteur secouriste du travail (SST), gestion des milieux naturels et faune, permis EB remorque, habilitation électrique...).

L'année 2017 fut marquée par le lancement des enquêtes de suivi des participants à 6 mois.

D'après les premières données recueillies, 6 mois après la sortie de formation, 26 % des participants déclarent bénéficier d'une meilleure situation sur le marché de l'emploi : concernant les femmes, 27 % des femmes déclarent l'amélioration de cette situation.

Jean-François ISLASSE reprend la parole pour présenter l'avancement de l'axe 5 dédié à l'urbain.

En 2017, 3 nouveaux dossiers de requalification d'espaces, centres ville et bâtiments urbains ont été programmés sur l'OS 5.1 (espaces dégradés urbains), pour un montant de 957 042,67 € de FEDER. Le projet cœur de ville de Dole est cité à ce titre.

Sur l'OS 5.2 (Quartiers Politique de la Ville), les 2 premiers projets ont été programmés (réhabilitation d'espaces socio-culturels et sportifs sur le Centre Franche-Comté et aménagement d'espaces publics et paysagers dans le Nord Franche-Comté) pour un montant de 1 519 419,43 € de FEDER.

Au 26 juin 2018, le taux de programmation de l'axe 5 est de 15.18 % représentant 11 opérations soutenues.

Jean-François ISLASSE précise que le montage des projets concernés par cet axe est souvent long et complexe (cas des concessions, prise en compte des aspects économiques sur des périodes longues, régime d'aides infrastructures,...), ce qui explique le retard de programmation.

Concernant l'axe 6 dédié au Massif du Jura, la programmation de l'OS 6.1 (montée en gamme de l'offre touristique) témoigne de l'important essor traduisant la reprise de l'économie touristique.

En 2017, 7 dossiers ont été programmés pour 1,8 M€ de FEDER.

OS 6.2 (attractivité du massif du Jura), en 2017 programmation de 2,6 M€ de FEDER : projets de promotion de la destination touristique « Montagnes du Jura », liaisons douces, construction d'un bâtiment d'accueil, itinéraires de randonnées pour les Grandes Traversées du Jura, aménagements de sites).

Au 26 juin 2018, 27 opérations sont soutenues représentant un taux de programmation de 46,69 %.

Le vivier comprend actuellement une vingtaine de projets situés dans la partie franco-comtoise du massif et dans le département de l'Ain.

Jean-François ISLASSE précise que le vivier des demandes des PME/TPE de l'hébergement devrait conduire à la consommation de l'OS 6.1 en 2019.

### **Cadre de performance**

Jean-François ISLASSE rappelle que pour la période 2014-2020, les programmes européens sont tournés vers la performance, l'objectif étant à mi-parcours de la programmation (31/12/2018) d'atteindre les objectifs fixés par les indicateurs de réalisation et indicateurs financiers, selon les conditions fixées par le règlement UE 1303-2013 du 17 décembre 2013.

A ce stade de la programmation et des opérations déjà réalisées, Jean-François ISLASSE explique que l'atteinte des cibles devrait être possible pour les axes 1, 4, 5 et 6. La

programmation de l'axe 2 ayant démarré tardivement, les cibles à 2018 ne pourront pas être atteintes. Toutefois, le vivier de projets laisse supposer que les cibles à 2023 pourront être atteintes.

Concernant l'axe 3, la valeur actuelle de la cible de l'indicateur CO31 (nombre de ménages disposant d'un meilleur classement énergétique) ne pourra pas être atteinte, en raison d'une erreur dans la méthode lors de sa fixation initiale.

### **Modification du PO : Propositions de corrections du cadre de performance pour le FEDER**

Jean-François ISLASSE présente la première série de modifications qui concerne les valeurs intermédiaires des indicateurs financiers axes 1, 2, 3, 5 et 6 pour une mise en lien avec les cibles du dégageant d'office. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

La modification suivante porte sur l'OS 3.2 et en particulier sur la correction des valeurs intermédiaires et cibles pour l'indicateur CO31 « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique », en raison d'erreurs méthodologiques lors de la fixation de ces cibles. Les cibles initiales étaient, respectivement pour 2018 et 2023, de 2 500 et 6 300, après correction les cibles sont de 1 300 et 5 293. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

La seconde série de modifications porte sur l'axe 6 Massif du Jura. Cet axe interrégional recouvre, outre le territoire du Massif du Jura, classé en « région en transition » mais également une partie du territoire de l'Ain classé en région « développée ». Les indicateurs de réalisation et de résultat devant être répartis en fonction du classement de ces deux territoires, il convient de procéder à leur répartition selon la clé nationale (58,8 % pour la région en transition et 41,2 % pour la région développée). Cette modification, validée par la CE pour l'ensemble des programmes et axes interrégionaux, est sans impact sur les objectifs du programmes. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

Concernant l'ensemble de ces modifications du programme opérationnel, Vicente RODRIGUEZ-SAEZ, précise que l'année 2018 est une phase clé puisque qu'aura lieu l'examen du cadre de performance. L'objectif n'est pas de modifier les cibles fixées en 2014 dans le seul but de cet examen mais de prendre en comptes les acteurs exogènes qui ont conduit à des erreurs de calcul pour ces cibles. Les demandes de modification des cibles formulées par les autorités de gestion seront examinées par la Commission.

Paola BERTOLISSI précise, pour le FSE, que les valeurs présentées sont supérieures à la moyenne.

Les autorités de gestion recevront prochainement un courrier d'alerte, rédigé sur la base des valeurs présentées dans le RAMO de l'année 2017, les informant sur les risques de non atteinte des cibles du cadre de performance.

### **Propositions de modifications du Document de Mise en Œuvre :**

Jean-François ISLASSE propose l'ajout de deux paragraphes dans la section « Généralités » (s'appliquant à tous les axes, tous les OS) concernant l'incitativité et les demandes d'aides écrites dorénavant matérialisées par le dépôt du formulaire de demande.

Jean-François DUFAY, représentant du Comité régional CGT, et Jean-Michel CHAUVIN, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Bourgogne-Franche-Comté, s'interrogent sur cette mesure qui pourrait complexifier voir alourdir les procédures, notamment si le dossier doit être complet au moment de son dépôt. Jean-Michel CHAUVIN s'interroge également quant au nombre de porteurs soumis à cette nouvelle procédure compte tenu de la programmation dynamique de l'OS 1.4 « Compétitivité des entreprises et filières » et du nombre de dossiers en cours de traitement.

Jean-François ISLASSE explique que l'envoi d'une lettre d'intention permet aux porteurs d'informer les services instructeurs d'un possible dépôt de projet. Or dans la pratique, il s'avère qu'un certain nombre de projets, pas assez aboutis lors de l'envoi de cette lettre, ne voient pas le jour ou que d'autres soient finalement très différents de la description précisée dans la lettre. Il s'agit, avec la suppression de cette lettre, de notamment, sécuriser le vivier de projets. Il précise qu'au moment du dépôt du projet, le porteur doit compléter le formulaire et présenter le plan de financement. Il est ajouté, qu'à ce jour, au vu du nombre de dossiers déposés et en attente d'instruction, cette nouvelle procédure ne devrait s'appliquer qu'à un nombre restreint de nouveaux dossiers. Soumise au vote par Patrick AYACHE, le comité de suivi valide, avec une abstention, cette proposition.

Jean-François ISLASSE explique la modification suivante qui concerne l'axe 1 - OS 1.4 (investissement matériel - soutien aux PME/TPE) qui vise la précision des critères de sélection et des documents complémentaires à fournir pour justifier le caractère innovant de l'opération. Cette proposition est validée par le comité de suivi.

La dernière modification concerne l'axe 7 - OS 7.1 (assistance technique FEDER) : il est précisé que les actions communes au FEDER et au FSE pourront être financées au titre de l'axe 7 dédié au FEDER. Cette proposition est validée par le comité de suivi.

### **Sujets transversaux concernant l'ensemble des programmes Bourgogne et Franche-Comté :**

#### **Suivi, évaluation**

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi FESI, présente les travaux évaluatifs débutés en 2017. Concernant l'évaluation sur la transition énergétique, le prestataire a terminé la phase d'analyse documentaire ainsi que les entretiens avec les

acteurs. Les premières investigations sont donc en cours. Le Comité de pilotage se réunira en septembre.

Concernant l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière qui concerne le périmètre des politiques régionales, lancée en fin d'année 2017, le Comité de pilotage se réunira en juillet pour la restitution et la remise du rapport final.

Le cahier des charges de l'évaluation portant sur l'axe 6 Massif du Jura PO FEDER-FSE Franche-Comté est en cours de rédaction. La procédure de consultation est prévue pour septembre.

Les travaux concernant l'évaluation d'impact sur l'accompagnement des entreprises et l'évaluation sur la formation (FSE) débiteront au cours du 3ème trimestre 2018.

Ces propositions sont validées par le comité de suivi.

### **Communication et animation :**

Maryline VERLEYE, chargée de communication, présente le nouveau site internet commun aux programmes FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté ainsi qu'aux Programmes FEADER Bourgogne et Franche-Comté, en fonctionnement depuis le 29 avril 2018. Après en avoir expliqué les principales fonctionnalités, les membres du comité de suivi sont invités à visiter le site à partir de l'adresse [www.europe-bfc.eu](http://www.europe-bfc.eu).

Il est ajouté qu'un site dédié a été conçu pour le Programme de Coopération Interreg France-Suisse, [www.interreg-francesuisse.eu](http://www.interreg-francesuisse.eu).

Nadia MAGONI, chargée de communication, présente l'exposition consacrée aux projets soutenus par les fonds européens organisée durant le joli mois de l'Europe dans les gares de Besançon Viotte et Dijon Ville, dans la galerie de l'hôtel de Région à Dijon, aux passages Pasteur à Besançon, au lycée Carnot à Dijon, ainsi qu'en ligne sur le nouveau site internet.

Des guides à destination des candidats (guide PO FEDER/FSE Bourgogne, guide PO FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura et Guide sur la prise en compte des principes horizontaux) ont également été créés afin d'accompagner les porteurs de projet jusqu'au dépôt de la demande de subvention.

Le communiqué de presse « bilan 2017 » a donné lieu à 4 articles dans la presse quotidienne régionale. Au total, 12 articles sur les projets ont été publiés depuis le début de l'année.

### **Animation :**

Johanne PENNEC, chargée de mission animation, explique que depuis janvier 2018, 50 demandes d'informations ont été reçues dont 15 via la boîte mail Fabrique à Projets (FAP). Six réunions d'animation ont été organisées (association des Maires du Jura, de la Nièvre et de l'Yonne, Chambre de Commerce et de l'Industrie, INRA, RET Nord FC).



D'autres sont prévues : en Saône-et-Loire réunion avec Président du Département et EPCI, Carrefour des maires et des élus locaux en octobre à Besançon.

Depuis 2017 sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté, 260 rencontres ont été organisées entre instructeurs et porteurs de projet.

### **Présentation de l'avancement des PDR FEADER Bourgogne et Franche-Comté**

Laurent VERGER, chef du service PDR FEADER Bourgogne Franche-Comté, présente l'avancement des programmes.

Concernant le PDR Bourgogne, le taux d'engagement est de 54,11 % de la maquette, tout en sachant que les mesures surfaciques 2016 et 2017 ne sont pas encore toutes engagées.

Concernant le PDR Franche-Comté, le taux d'engagement est de 51,42% de la maquette, avec les mêmes réserves sur les mesures surfaciques.

Le remaquetage est en cours pour l'intégration du transfert du 1er pilier vers le 2ème pilier.

Concernant l'instrumentation Osiris, il est précisé que la plupart des outils complets sont désormais livrés.

Concernant le cadre de performance, les enjeux financiers ont nécessité une mobilisation des services instructeurs ainsi que la mise en place d'un plan d'action.

Un point sur l'avancement des procédures est également présenté : les 2 chantiers majeurs « manuels de procédure » et « contrôle interne » sont en cours.

Concernant le partenariat, plusieurs réunions se sont tenues ou sont prévues : réunion des cofinanceurs le 28 mars, comité Etat-Région le 18 juin, le 4 juillet réunion avec la Chambre Régionale d'Agriculture, le 17 juillet une réunion de gouvernance agricole visant à partager les enjeux financiers.

Un comité de suivi organisé à l'automne traitera du FEADER de façon beaucoup plus complète.

### **Présentation de l'avancement du Programme de Coopération INTERREG France-Suisse**

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL présente l'avancement du PC Interreg. Au 26 juin 2018, 81 projets sont soutenus par le programme pour un montant de FEDER de plus de 35 millions d'euro représentant 54% de la maquette.

Les axes 1 et 2, dédiés respectivement à l'innovation et la recherche et au patrimoine naturel et culturel, sont les plus programmés avec des taux de programmation de plus de 72%.

L'axe 4, consacré à l'accès aux services et à la mobilité de la main d'œuvre, est programmé à hauteur de 62%.

L'axe 3, dédié à la mobilité, est le moins programmé avec un taux de 33%.

## Point d'information post 2020

Vicente RODRIGUEZ-SAEZ présente quelques éléments d'information concernant les projets de règlements pour la prochaine période de programmation 2021-2027.

Bien que les projets de règlements prévoient une diminution des enveloppes financières, les dépenses dans les domaines clés pour la croissance et l'emploi seraient maintenues.

Les premiers textes prévoient une simplification accrue des programmes et des règles de gestion. Il n'y aurait plus de réserve de performance ni de RAMO mais une fréquence de transmission d'informations et d'examens plus régulière.

Il est prévu que les 11 objectifs stratégiques de la période 2014-2020 soient consolidés et simplifiés pour n'en former plus que 5:

- Une Europe plus intelligente (transformation économique innovante et intelligente)
- Une Europe plus verte, sobre en carbone (inclut la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du risque)
- Une Europe plus connectée (mobilité et connectivité des TIC)
- Une Europe plus sociale (socle européen des droits sociaux)
- Une Europe plus proche des citoyens (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales)

2 objectifs horizontaux sont prévus :

- Renforcement des capacités administratives
- Coopération entre régions et transfrontalière (intègre la coopération dans les programmes principaux)

La programmation sera donc plus simple, plus ciblée et plus stratégique, sous une forme structurée et en liaison plus étroite avec le Semestre européen.

Les textes prévoient également une mise en cohérence des programmes avec les autres instruments de l'UE.

Les textes prévoient également davantage de flexibilité dans la gestion des programmes, des règles de remboursement plus simples (Options de coûts simplifiés Coûts unitaires, taux forfaitaires, forfaits,...) ainsi que l'utilisation accrue des instruments financiers.

Concernant le suivi et l'évaluation, il est prévu que le cadre de performance couvre toutes les réalisations et les indicateurs de résultat. L'avancement de ces données sera transmis à la Commission tous les 2 mois.

Concernant le fonds social européen, Paola BERTOLISSI présente le FSE + qui regroupe 5 fonds : FSE, IEJ, FEAD, Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et programme « santé ».

Le FSE + sera décliné en 11 objectifs spécifiques regroupés sous un objectif stratégique « une Europe plus sociale ».

Comme pour le FEDER, un lien renforcé avec le Semestre européen et le Socle européen des Droits sociaux en termes de définition des priorités politiques et d'examen à mi-parcours de la programmation est prévu.

L'accent est maintenu sur le soutien à l'emploi des jeunes et à l'inclusion sociale, y compris l'intégration des migrants.

En fonction des activités soutenues, différents modes de gestion seront maintenus.

Patrick AYACHE remercie Monsieur RODRIGUEZ-SAEZ et Madame BERTOLISSI pour leurs interventions.

Il fait part de ses inquiétudes concernant cette nouvelle programmation. La première concerne la PAC et les annonces de réduction des montants alloués. La seconde concerne la recentralisation d'une partie des fonds UE, qui va à l'encontre de l'action de proximité sur les territoires. L'ensemble des Régions de France ont fait part de leur volonté de rester autorités de gestion et d'être en mesure d'agir au plus près de acteurs locaux.

Eleonore RAUBER précise quelques éléments de calendrier. Les négociations quant à la prochaine période de programmation se dérouleront au sein de différentes instances : Conseil européen et Parlement européen.

Actuellement et jusqu'en septembre, la Commission examine les différents règlements et élabore des fiches thématiques. Le Parlement débute son examen.

Le CGET formule et adresse des questions au sein de ces différentes instances.

La Conférence Nationale des Territoires qui se tiendra le 13 juillet devrait lancer la concertation entre l'Etat et les collectivités, permettant ainsi d'engager les débats et de partager les diagnostics sur les besoins du territoire.

Pascal CURIE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, souhaite évoquer le PO FEDER-FSE 2007/2013 car la Commission n'a pas encore approuvé le rapport de clôture en France, les bénéficiaires ne sont donc pas payés.

Vicente RODRIGUEZ-SAEZ répond que des observations ont été faites sur les PO Bourgogne et Franche-Comté en juillet 2017, auxquelles le Préfet de Région a répondu dans les délais. Des échanges entre la DG Régio et la CICC sont encore en cours. La réponse définitive devrait arriver au cours de l'été.

Patrick AYACHE présente les grandes lignes prévues pour la concertation régionale qui sera commune aux différents programmes (FEDER, FSE, FEADER, Interreg). Une réunion de lancement de cette consultation sera prévue le 2 octobre 2018. Des ateliers thématiques seront organisés afin de travailler sur les différents objectifs stratégiques. Une instance de concertation régionale validera les travaux (environ 2 réunions par an) jusqu'à l'adoption des programmes.

## **Pause déjeuner, reprise de la séance à 13h15.**

Suite à la pause déjeuner, Patrick AYACHE accueille les membres du comité de suivi et donne la parole à Sophie ENGELHARD, responsable du service FSE de la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté.

Les données issues de l'applicatif Mademarchefse au 31 mai 2018 font état de 743 opérations programmées sur les deux volets déconcentrés depuis le début du Programme, pour un montant total de plus de 55 M€ de FSE, ce qui correspond à un rythme global d'avancement de 53%, proche de la moyenne nationale. En Franche-Comté, ce sont 315 opérations qui ont été sélectionnées depuis 2014 pour un montant FSE de 24,51 M€ de FSE, soit 48% de la maquette ; en Bourgogne, 428 opérations ont été programmées, représentant 30,57 M€ de FSE et 57,4% de la maquette régionale.

La **programmation** par Axe révèle des disparités encore marquées : l'Axe 1 « Accompagner les demandeurs d'emploi et les inactifs » reste fortement sollicité avec 69% des crédits déjà engagés en Franche-Comté et 99% en Bourgogne, contre 43% toutes régions confondues. A l'inverse, le retard constaté depuis le début du programme sur l'Axe 2 « Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels » n'est pas résorbé : seuls 27 % des crédits sont programmés en Franche-Comté et 41% en Bourgogne lorsque la moyenne nationale affiche un taux de programmation de 56%. Enfin l'Axe 3 « Inclusion et lutte contre la pauvreté », le plus lourd financièrement, et dont la gestion est déléguée aux conseils départementaux, enregistre un niveau de programmation satisfaisant de 52% conforme à la moyenne nationale.

Sophie ENGELHARD présente ensuite plus en détail le niveau de programmation au sein de chaque axe, par Priorité d'Investissement (Pi) et Objectif Spécifique (OS). Au sein de l'Axe 1 les Priorités d'Investissement (PI) 8.1 - Accès à l'emploi des DE et des inactifs, PI 8.7 - Modernisation des institutions du marché du travail et PI 10.1 - Lutte contre le décrochage scolaire affichent des niveaux de programmation de plus de 80% sur les deux volets, voire ne disposent plus de crédits.

En ce qui concerne l'aide à la création d'activité – PI 8.3, les lignes de partage Etat/Région ne sont pas identiques sur les 2 volets, ce qui explique les taux de programmation très différenciés entre la Franche-Comté (22%) et la Bourgogne (83%). Les opérations sont co-financées par le PON FSE en Bourgogne alors qu'elles sont soutenues par le PO régional FEDER FSE en Franche-Comté. La dotation du volet déconcentré Franche-Comté est nettement plus faible et ce sont principalement des opérations de soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire – DLA- qui sont programmées sur cette PI . Un appel à projets visant le soutien à la création d'entreprise dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) a été lancé en 2016 mais aucune opération de ce type n'est enregistrée à ce jour.

Sur l'Axe 2 quelques progrès sont enregistrés sur la PI 8.5.3 en faveur de la formation des actifs occupés (22% programmés en Bourgogne et 28% en Franche-Comté), mais les contacts avec les OPCA pour dynamiser cette priorité (FAFTT , OPCALIA ...) n'ont pas eu les retombées attendues ou ne se sont pas encore concrétisés.

Le niveau de programmation est relativement satisfaisant sur la PI 8.5.1 visant la GPEC et l'anticipation des mutations en Franche-Comté (46% de la maquette), tandis qu'en Bourgogne l'ensemble des crédits est déjà engagé.

Les autres priorités de l'Axe 2 sont largement moins dotées et sont globalement peu sollicitées (PI 8.5.2 - Egalité salariale et professionnelle), voire n'enregistrent aucune opération depuis le début du programme (PI 8.5.5 - Restructuration hors convention de revitalisation et PI 8.6.1 - Vieillesse active, gestion des âges, conditions de travail des seniors).

Enfin l'Axe 3 en faveur de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté concentre plus des deux tiers des maquettes sur chaque volet : 36 M€ de FSE en Bourgogne et 34,9 M€ en Franche Comté. Ces crédits sont aujourd'hui entièrement délégués aux 8 conseils départementaux gestionnaires d'une subvention globale, qui participent activement au niveau d'avancement de l'Axe 3 et contribuent aux bons résultats de la programmation régionale.

En ce qui concerne les **réalisations financières** des opérations co-financées, 202 bilans d'exécution ont été reçus en Franche-Comté, représentant un cumul de 12,3 M€ de FSE dont 10,3 M€ ont été traités par les services gestionnaires (DIRECCTE + Organismes Intermédiaires) et validés par l'Autorité de Certification (DRFIP), soit 20% de la maquette régionale. En Bourgogne, le rythme de réalisation est également soutenu, avec 16 M€ de FSE déclarés dans les bilans reçus dont près de 12 M€ déjà validés et certifiés (23% de la maquette).

La situation par rapport au **dégagement d'office (DO)** sera observée fin 2018. L'objectif de dépenses qui a été notifié par la DGEFP fixe à 27,9 M€ le montant des dépenses totales cumulées en Franche-Comté ; 24,7 M€ étant déjà certifiés, soit 89 % de l'objectif, il reste 3,2 M€ à certifier avant le 31/12/2018. En Bourgogne, l'objectif de 36,1 M€ est atteint à 86% et 5,1 M€ de dépenses sont encore à certifier avant le 31 décembre 2018. Sur chaque volet, ces montants restant à certifier devraient être atteints sans difficultés compte tenu des dépenses encore à contrôler dans les bilans 2017 en cours de transmission.

Madame ENGELHARD revient ensuite plus en détail sur la **gestion déléguée de l'Axe 3** et précise que le renouvellement des conventions de subvention globale pour les 3 dernières années du Programme est en cours de finalisation avec le conventionnement de l'ensemble des conseils départementaux, désormais au nombre de 8 avec la prise de la gestion déléguée du FSE par la Saône-et-Loire au 1er janvier 2018. Elle indique que les crédits FSE délégués sur 2018-2020 sont quasi-identiques à ceux de la période de convention précédente (cf.tableau powerpoint).

Sur le plan qualitatif, l'Axe 3 dédié à l'Inclusion et la lutte contre la pauvreté recouvre une Priorité d'Investissement - Pi 9.1 « Inclusion active » et trois Objectifs Spécifiques (OS) : l'OS1 visant à augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale, l'OS 2 destiné à mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion et l'OS 3 en faveur du développement de projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire.

En ce qui concerne le **suivi des indicateurs et du cadre de performance**, les résultats atteints au 1er juin 2018 sont ensuite présentés pour chacun des deux volets déconcentrés,

avec globalement près de 30000 participants enregistrés depuis le début du programme dans les opérations soutenues en Franche-Comté et de l'ordre de 50000 en Bourgogne. Les résultats relatifs aux indicateurs de performance et à l'atteinte des cibles intermédiaires fixées au 31 décembre 2018 reflètent les mêmes tendances que celles observées sur le plan financier : sur l'Axe 1, l'objectif en nombre de participants chômeurs est largement dépassé sur les 2 volets, avec près de 9 000 demandeurs d'emploi enregistrés. Le nombre de jeunes touchés est en revanche encore loin de la cible en Franche-Comté, mais il devrait augmenter rapidement dans les mois qui viennent grâce aux projets co-financés depuis 2017 (lutte contre le décrochage scolaire, Emplois d'avenir...). L'inquiétude persiste sur l'Axe 2 en raison du retard de programmation qui se traduit par des résultats encore très en deçà des cibles à atteindre fin 2018.

Enfin en ce qui concerne l'Axe 3, la situation globale est plus satisfaisante avec des niveaux d'avancement dépassés pour la cible « chômeurs » et qui devraient l'être globalement fin 2018 pour la cible « inactifs ». Au terme de la 1ère génération de Subvention Globale 2014-2017, les conseils départementaux ont donc atteint voire largement dépassé les objectifs contractualisés au titre du cadre de performance, contribuant ainsi à l'effort national et à un probable abondement des crédits FSE mis en réserve.

Madame ENGELHARD poursuit en présentant la **mise en œuvre du Programme IEJ-Initiative pour l'Emploi des Jeunes- en Bourgogne**, devenue éligible avec un taux de chômage régional des jeunes supérieur à 25 %. Elle rappelle que ce programme vise l'accompagnement des moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation – NEET- en leur proposant une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage.

Un accord entre l'Etat et la Région est en cours de signature afin de formaliser les lignes de partage du programme : les actions de repérage et d'accompagnement suivi et personnalisé seront en effet financées par le Programme national IEJ, le PO régional FEDER/FSE/IEJ couvrant quant à lui les actions de formation professionnelle et de qualification, d'accès ou de retour dans un parcours de formation.

Côté Etat, l'appel à projets IEJ « Repérage et accompagnement des jeunes NEET » élaboré par le service FSE de la DIRECCTE précise que le taux d'intervention des crédits communautaires est de 91,89 % du coût total de l'opération, composé de crédits IEJ et de crédits FSE. L'AAP pose également quelques principes directeurs tels que la simplification du montage des opérations et le recours aux Options de Coûts Simplifiés et la concentration des crédits sur des opérations de taille importante.

L'enveloppe IEJ dédiée à l'ex-région Bourgogne sur le volet « repérage/accompagnement » géré par la DIRECCTE s'élève à 2 464 074 € dont 1 232 037 € de crédits IEJ et 1 232 037 € de crédits FSE mobilisés en contrepartie, prélevés sur la maquette du PON FSE « Emploi-Inclusion ».

Une **modification de la maquette Bourgogne du PON FSE « Emploi-Inclusion »** est donc présentée aux membres du comité de suivi ; elle a pour objet de prélever sur la dotation régionale 1 769 529 € de FSE, somme supérieure au montant IEJ attribué afin d'abonder le volet central finançant les opérations nationales au profit des jeunes du territoire bourguignon (par exemple la Garantie Jeunes). La proposition de nouvelle maquette FSE intègre également des transferts entre axes et priorités d'investissement résultant des niveaux actuels de programmation et de consommation des crédits et des besoins estimés

sur la fin du programme. Au final, la dotation régionale FSE Bourgogne passe de 53, 22 M€ à 51, 45 M€, avec un abondement de 1 026 969 € sur l'Axe 1 et un retrait de 2 796 498 € sur l'axe 2 (cf. maquette jointe)

Sont également soumis à l'avis du comité régional de suivi plusieurs **modifications relatives à l'appel à projets FSE Bourgogne**, en vue d'harmoniser les modalités de financement avec celles de Franche-Comté (justification des coûts de personnel, accès à la formation des salariés dans les entreprises de plus de 250 salariés, assistance technique (cf. pages 2, 28 et 39 de l'AAP).

Sophie ENGELHARD conclut son propos en indiquant que le règlement intérieur du comité régional de suivi inter-fonds doit lui aussi être modifié pour intégrer le PON IEJ Bourgogne (cf. articles 1 et 3.4 du règlement joint).

En l'absence de remarque, l'ensemble des documents et propositions de modifications présentés est validé.

### **Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne**

Dominique PINARD-DUCHAMP, chef du service PO FEDER-FSE Bourgogne, présente l'avancement du programme et précise que le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2017, approuvé le 28 mai dernier par consultation écrite, sera décliné tout au long de la présentation.

Au 31 décembre 2017, 66,3 M€ de Fonds UE avaient été programmés (48,7 M€ FEDER et 17,6 M€ FSE) soit un taux de programmation de 29,62% (26,5 % FEDER et 47,4% FSE). Au 26 juin 2018, ce taux est de 38,44 % pour 720 opérations programmées.

En 2017, la programmation du FEDER s'est dynamisée (taux de 11,06% au 31/12/2016) en raison du fort investissement des équipes (animation et instruction), des modifications de PO réalisées sur l'année ainsi que le déblocage de certains gros dossiers tels que le THD dans les 4 départements, et la reprise des dossiers de PME.

La montée en puissance des paiements a permis d'éviter le dégagement d'office au 31/12/2017.

L'année 2017 fut également marquée par la création de l'axe 9 dédié à l'IEJ et la première vague d'audits d'opérations.

Par ailleurs, suite à la fusion des Régions, l'autorité de gestion s'est engagée dans la mise à jour des descriptifs du système de gestion et de contrôle (DSGC).

Dominique PINARD-DUCHAMP passe ensuite la parole aux chargés de mission référents de chaque axe.

Concernant l'axe 1 « croissance intelligente », Aysun KERIK indique que le taux de programmation, au 26 juin 2018, est de 27,91%.

32 dossiers pour plus de 3,6 millions de FEDER sont programmés sur l'OS 1.2 (recherche partenariale). Cet OS connaît des difficultés à monter en puissance du fait de la complexité des projets et de la dépendance aux appels à projets nationaux.

Les OS relatifs à l'OT 3 ont bénéficié d'un réel effort d'animation vers les porteurs potentiels ou via les relais.

Les programmations sur l'OS 1.4 (compétitivité des PME) ont beaucoup progressé : 32 PME ont été soutenues pour un montant de 6,8 millions de FEDER.

Concernant l'axe 2 « société numérique », Sylvain JACOB indique que la programmation s'est accélérée passant de 56% à 80% de la maquette.

La programmation de l'OS 2.1 « infrastructures THD » est de 95% : l'ensemble des dossiers FTTH des 4 Départements ont été programmés.

7 dossiers ont été programmés sur l'OS 2.2 « usages numériques », le taux de programmation est de 18 %. L'appel à projets e-tourisme a notamment donné lieu à de nombreux dossiers, actuellement en cours de dépôt : Smart city Métropole dijonnaise, simulateurs d'enjambeurs viticoles, EPCC Bibracte...

Le dispositif d'appel à projets thématique sera reconduit en ce qui concerne la création de nouveaux usages numériques innovants (e-tourisme, e-éducation...).

Concernant l'axe 3 « vers une société à faible teneur en carbone », Franck ROUSSELET précise que le taux de programmation est de 16,76 %.

Le soutien aux chaufferies (15 opérations) se poursuit sur l'OS 3.1 « ENR ». Un appel à projets a été lancé en janvier 2018 (forte puissance) et se termine le 7 juillet 2018.

Dans le cadre de l'OS 3.3 « mobilité », les bornes de recharge de véhicules électriques se développent dans les 4 départements.

Concernant l'axe 4 « biodiversité durable », Franck ROUSSELET indique que le taux de programmation est de 42,40 %. Le rythme de programmation est satisfaisant.

Les prévisions de réalisations de l'indicateur CO23 « superficie des habitats pour une meilleure conservation » atteignent, au 31/12/2017, 74% de la valeur cible de 2018.

Concernant l'axe 5 « urbain », Kevin MARTINEAU, précise que le taux de programmation est de 23,48%. Concernant l'OS 5.1, reprise de la programmation des logements sociaux après un ralentissement en 2017 (198 logements programmés en 2018, plus de 1000 déposés).

Les premières opérations d'aménagement urbain ont été programmées en 2017 et plusieurs opérations importantes sont en cours d'instruction sur l'OS 5.3.

Le premier projet de pépinière a été programmé après deux projets de zones d'activité en 2017 sur l'OS 5.4 (requalification économique de friches).

L'autorité de gestion continue d'assurer l'animation de l'axe urbain avec les organismes intermédiaires (campagne de contrôle fin 2017, clause de revoyure lancée en juin 2018).



Concernant l'axe 6 « FSE », Laetitia ROUARD indique que le taux de programmation est de 60,99%.

L'OS 6.1 (développement de l'apprentissage) connaît un rythme de programmation satisfaisant. Concernant l'OS 6.2 (formation des demandeurs d'emploi), 17 opérations représentant 63 actions de formation ont été programmées au CRP de juin 2018. Concernant l'OS 6.3 (orientation), la mise en place du service public régional d'orientation a été retardée par la fusion des régions, le schéma d'orientation a été voté le 15 décembre 2017. Ce schéma devrait permettre une meilleure visibilité sur les interventions possibles.

Depuis le début de la programmation, 3 444 demandeurs d'emploi ont été accompagnés soit plus de 85% de la cible 2018.

Les premiers travaux d'enquête de suivi des participants à 6 mois se sont déroulés en 2017.

D'après les premières données recueillies, 23% de l'ensemble des demandeurs d'emploi en entrée en formation déclarent l'amélioration de leur situation sur le marché du travail, 6 mois après la sortie de formation. Cette valeur est de 45 % concernant l'effectif féminin interrogé à 6 mois.

### **Examen du cadre de performance**

Mathias MESLIER, chargé de mission pilotage sur le PO FEDER-FSE Bourgogne présente, au 26 juin 2018, l'avancement des indicateurs du cadre de performance.

Suite aux différents contextes de programmation qui viennent d'être exposés pour chaque axe, Mathias MESLIER explique que certains axes devraient aisément réussir l'examen de performance et se voir doter de la réserve. Il s'agit des axes 5 « urbain » et 6 « FSE ».

Pour les autres axes, le cadre de performance risque d'être plus difficile à atteindre et va demander une vigilance importante de l'autorité de gestion jusqu'au 31 décembre 2018. Les axes 1 et 4 présentent néanmoins des valeurs prévisionnelles encourageantes.

Concernant les axes 2 et 3 la cible de certains indicateurs fait l'objet d'une demande de modification à la Commission, en raison d'erreurs dans la méthode de calcul lors de leur fixation initiale ou de retard dans la mise en œuvre des projets pour des raisons externes à l'autorité des gestion.

### **Modifications du Programme Opérationnel :**

#### **Propositions de corrections du cadre de performance pour le FEDER**

Mathias MESLIER présente les différentes modifications sollicitées au niveau du cadre de performance.

La première concerne l'axe 2, OS 2.1 : il est proposé de supprimer la valeur intermédiaire 2018 de l'indicateur BO14 et d'intégrer 2 KIS (nombre de dossiers de travaux pour le déploiement de la fibre optique programmés fixé à 4 et un pourcentage d'avancement des travaux engagés fixé à 25%) suite à l'adoption tardive du régime d'aide d'Etat THD. Cette

proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

Il est ensuite proposé de travailler sur la modification des valeurs intermédiaires 2018 et cible 2023 de l'indicateur CO30 relevant de l'axe 3, OS 3.1. Suite à une erreur méthodologique lors de la fixation des cibles, la valeur intermédiaire 2018 serait de 4 au lieu de 7 et celle de 2023 serait fixée à 11.5 au lieu de 15. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

La proposition de modification suivante porte sur l'axe 3, OS 3.2 : il est proposé de travailler sur la modification des valeurs intermédiaires 2018 et cible 2023 de l'indicateur CO31 suite à une erreur méthodologique lors de la fixation des cibles. La valeur intermédiaire 2018 serait de 500 au lieu de 1000 et celle de 2023 serait fixée à 1400 au lieu de 3500. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

La dernière demande de modification porte sur les valeurs intermédiaires de l'indicateur financier de l'axe 2 pour une mise en cohérence avec la révision de la cible de l'indicateur de réalisation BO14. La valeur initiale à 2018 était fixée à 18 465 800 €, il est proposé que cette valeur soit corrigée et abaissée à 9 730 583€. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

### **Propositions de modifications du Vademecum**

Mathias MESLIER présente ensuite les différentes modifications sollicitées au niveau du Vademecum.

La première proposition de modification porte sur l'axe 1, OS 1.1 et concerne l'ajout d'une précision relative à l'unité de mesure « équivalent temps plein » de l'indicateur CO24. Cette proposition est validée par le comité de suivi.

La proposition de modification suivante porte sur l'axe 2, OS 2.1 et concerne la suppression de la valeur intermédiaire 2018 de l'indicateur BO14 et intégration de 2 KIS. Cette modification du cadre de performance a été validée précédemment. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission..

Les autres propositions de modification portent sur l'axe 3 :

Ajout d'une précision relative au calcul de l'assiette éligible des projets d'investissements dans les chaufferies bois. Cette proposition est validée par le comité de suivi.

La proposition de modification suivante porte sur les valeurs intermédiaires 2018 et cible 2023 de l'indicateur CO30. Cette modification du cadre de performance a été validée précédemment. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

La dernière proposition de modification porte les valeurs intermédiaires 2018 et cible 2023 de l'indicateur CO31. Cette modification du cadre de performance a été validée

précédemment. Cette proposition est validée par le comité de suivi qui donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre, si besoin, les négociations avec la Commission.

Vicente RODRIGUEZ-SAEZ remercie les équipes pour cette présentation complète du PO FEDER-FSE Bourgogne. Il salue la bonne progression des programmations depuis le début de l'année 2017. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé pour 2017, celui pour l'année 2018 sera plus important, il est nécessaire de continuer à travailler dans ce sens.

Une lettre d'alerte, rédigée sur la base du RAMO portant sur l'année 2017, sera adressée à l'autorité de gestion, concernant le risque de non atteinte de certaines cibles du cadre de performance.

Les modifications sollicitées seront analysées au regard des argumentaires développés. Le comité de suivi qui a donné mandat à l'autorité de gestion, permet ainsi la poursuite officielle des négociations avec la Commission ainsi que les travaux d'orientation de la fin de programmation.

Patrick AYACHE rappelle qu'il s'était engagé à ne pas rendre de crédits non consommés à la Commission. Il se voit rassuré et conforté par les travaux effectués par les services et les différents acteurs qui ont permis d'augmenter la consommation des crédits.

Il est important que les crédits soient repositionnés sur les axes sur lesquels ils sont nécessaires. C'est pourquoi dans ce souci d'oeuvrer au plus près des réalités du territoire, d'autres modifications seront peut être proposés lors d'un prochain comité de suivi.

Paola BERTOLISSI remercie la présentation qui a été faite pour le FSE. La progression de la programmation est satisfaisante. Elle souligne deux points d'attention concernant le service public régional de l'orientation, dont le délai de mise en place impacte la progression de l'OS 6.3 « orientation », ainsi que le rythme de remontée des dépenses. Sur ce dernier point, la stabilisation de l'équipe d'instructeurs devrait permettre une progression. Concernant le cadre de performance, bien que l'atteinte des cibles soit en bonne voie, la lettre d'alerte, rédigée sur la base du RAMO 2017, sera adressée à l'autorité de gestion.

L'assemblée n'ayant plus de question, Patrick AYACHE remercie et salue l'ensemble des intervenants ainsi que les membres du comité de suivi.

(La séance est levée à 15 heures 15)

Fait à Dijon, le - 2 OCT. 2018

*Pour la Présidente et par délégation  
Vice-président*

La Présidente  
du Conseil Régional

**Patrick AYACHE**

Pour le Préfet de la région  
Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales

**Nathalie DAUSSY**

**Participaient à cette réunion :**

ABSALON-COLIN Chantal	DRFIP Bourgogne Franche-Comté
ALPY Philippe	Vice-Président du Conseil départemental du Doubs
ANDRE Colette	Conseil départemental de Haute-Saône
AYACHE Patrick	Vice-Président du Conseil régional BFC en charge des fonds européens
BEAULIEU Sylvie	Conseillère régionale BFC
BERNAERT Dominique	Conseil départemental de Côte d'Or
BERTOLISSI Paola	Commission européenne – DG Emploi, affaires sociales et inclusion
BESNARD Brice	Communauté de communes du Jovinien – PETR Nord Yonne
BIAGGI Leslie	Conseil régional BFC
BINETRUY Jean-Michel	Communauté de communes du Val de Morteau
BORDAT Frédéric	Conseil départemental de l'Yonne
BRAND MICHEL	Conseil départemental du Territoire de Belfort
BRETIN Raphaël	Université de Bourgogne
CAMBEFORT	GAL Bourgogne Nivernaise
CASTRO Fabrice	Association des Maires du Jura
CAVAREC Virginie	Conseil régional de BFC
CAYZAC Christèle	Conseil départemental de l'Yonne
CHABAUD Laurent	Conseil départemental du Jura – Mission Europe
CHAPPAZ Amélie	Conseil régional BFC - DERI
CHARLES Pierre-Olivier	Conseil régional BFC – DEP
CHARMOILLE Alain	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ Franche-Comté)
CHAUVIN Jean-Michel	Chambre de commerce et d'industrie Bourgogne-Franche- Comté
CORNET Florine	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté
CURIE Pascal	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
DARGIROLLE Philippe	Dijon Métropole
DESSERTENNE Marie-Laure	DIRECCTE bourgogne-Franche-Comté – Service FSE
DESTAING Emilie	Conseil régional BFC – DERI

DESTRIEUX Bernard	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
DIARD Aurélie	Conseil départemental du Territoire de Belfort
DUFAY Jean-François	CGT Comité régional
DUTHU Annabelle	Conseil régional BFC
ENGELHARD Sophie	DIRECCTE BFC – Service FSE
FAUCONNIER Laurine	Communauté de l'Auxerrois
FATON Yvette	Préfecture du Jura
FRESQUET Muriel	Conseil régional BFC
GALIMARD Marie-Claude	DRFIP BFC – Division Conseil aux décideurs publics
GALLY Corinne	Conseil régional BFC
GAMBA Véronique	Conseil régional BFC – DERI
GANARD Sandra	Conseil régional BFC – DERI
GARCAREK Muriel	Conseil régional BFC
GASNE Axelle	Conseil départemental de Saône-et-Loire
GAUTHIER PACARD Sandrine	Association des Maires du Jura
GAVAND Virginie	Rectorat
GAVOILLE Nathalie	Association des Maires de France de Côte d'Or
GILLOT Frédéric	CESER Bourgogne-Franche-Comté
GINDRE Léa	Conseil régional BFC – DERI
GONNOT Isabelle	Conseil régional BFC
GUEDOT Magali	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté – Service FSE
GUERRIER Marina	PETR Val de Loire Nivernais
GUILLARD Georges	USH Franche-Comté
GUZZO Jean	Université de Bourgogne
HUOT Justine	Association du Pays des 7 rivières – animatrice LEADER
HUOT-MARCHAND Célia	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté
ISLASSE Jean-François	Conseil régional BFC - DERI
JACOB Sylvain	Conseil régional BFC
JANIN Laurence	Conseil départemental du Doubs
JULES Sébastien	Association des Maires de France de Haute-Saône

KERIK Aysun	Conseil régional BFC
KRYSHINETS Myriam	Université de Bourgogne
LACROIX Corinne	GAL Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
LEFEVRE Jean-Philippe	Adjoint au Maire de Dole – Conseiller régional BFC
LEBRETON Catherine	Communauté d'Agglomération de Nevers
LINARD Annick	Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté SGAR
LIREUX Ségolène	Conseil régional de BFC – DERI
LOPEZ Alexa	Conseil départemental du Jura
MAGNIN Anaïs	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
MAGONI Nadia	Conseil régional BFC – DERI
MAHIDDINE Sabah	PRADIE
MARTINEAU Kévin	Conseil régional BFC
MASSON Boris	USH de Bourgogne
MATHEVON Sylvie	Conseil départemental du Doubs
MATHIOT Dominique	Préfecture du Territoire de Belfort
MATHIOT Karine	Conseil départemental du Doubs
MIHALICA MIMOZA	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté – DERI
MIONETTO Nathalie	Institut Technologique FCBA
MOHAMED-SAAD Souhila	Conseil régional BFC – DERI
MONNIOT Nathalie	Conseil départemental du Territoire de Belfort
NAKACH Maya	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle DGEFP
NOEL Bertrand	Conseil départemental de Côte d'Or
NONES Monique	Dijon Métropole
OLEKSY Anne-Marie	Conseil régional BFC – DERI
OLIVIER Charlotte	Syndicat mixte du Chalonnais
PEA Julien	Maison de l'Europe en Franche-Comté
PENNEC Johanne	Conseil régional BFC – DERI
PERILLI Andrea	Conseil régional BFC – DERI
PERRIN Daniel	Union régionale des Communes forestières de BFC
PETITE Stéphane	Conseil régional BFC

PINARD Dominique	Conseil régional BFC - DERI
POINT Florent	Jeunes Agriculteurs BFC
RAUBER Eléonore	CGET
RAVET Sébastien	Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
RENAULT Fabienne	Conseil départemental de Saône et Loire
RODRIGUEZ-SAEZ Vicente	Commission européenne – DG REGIO
ROUARD Laetitia	Conseil régional BFC
ROUSSELET Franck	Conseil régional BFC – DERI
ROYER Julie	Jeunes Agriculteurs BFC
SCHNOEBELEN Olivier	Conseil départemental du Doubs
SONTAG Alex	FRSEA BFC
THOZET Cécile	Conseil régional BFC – DERI
TOURNIER Michel	Association du Pays des 7 Rivières – Président du GAL Leader
TOUSSAINT Martine	DRFIP BFC
VAUCHERET Muiel	Conseil régional BFC - DERI
VERGER Laurent	Conseil régional BFC - DERI
VERLEYE Maryline	Conseil régional BFC – DERI
VIVOT Valérie	Chambre régionale d'agriculture
VINCENT Carole	Association des Maire du Doubs
VIONNET Patricia	Conseil régional BFC – DERI
VOLLE Laurent	CCI BFC
VUILLEMIN Martine	Communauté de communes Arbois- Poligny – Salins Cœur du Jura – GAL LEADER
VUILLEMIN-MOREL Stéphanie	Conseil régional BFC – DERI
WILBRETT Anne	Conseil régional BFC – DERI
ZAIBI Nisrine	Conseil régional BFC
ZANVETTOR Vincent	Grand Besançon

**Etaient excusé(e)s :**

ACCARY André	Président du département de Saône-et-Loire
ALLIOT Marie-Françoise	Communauté d'agglomération du Grand Sénonais
BARTOLT Raphaël	Préfet du Doubs
BERNIGAUD Dominique et PARIS Valérie	FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
BETTU Brigitte	Conseil départemental de l'Ain
BOUQUIN Christine	Présidente du Conseil départemental du Doubs, représentée par M. Philippe ALPY, Vice-Président en charge du développement des territoires
CHEVALIER Sophie	Délégation Centre-Est du CNRS
CLERC Philippe	DDFIP du Doubs
DAUSSY Nathalie	Secrétaire générale adjointe pour les affaires régionales
DEGUERRY Jean	Président du Conseil départemental de l'Ain
DIAS Jocelyne	Délégation Centre-Est du CNRS
FAVRICHON Vincent	Directeur régional de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
GEORGES Laetitia	Syndicat Mixte du Pays Vesoul
GRIESBECK Nathalie	Députée européenne
KRATTINGER Yves	Président du Conseil départemental de Haute-Saône
LASSUS Alain	Président du Conseil départemental de la Nièvre
LEBON Laure	Sous-Préfète de Saint-Claude
MOLLET charlotte	CRBFC - Direction des transitions professionnelles et de l'orientation
PAOLI Gérard	Vice-Président délégué aux affaires européennes et transfrontalières - Conseil départemental de l'Ain)
PARMENTIER Hervé	GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
PEREZ Alain	Président de la CCI de l'Yonne
RENEVIER Michel	Chambre régionale d'agriculture
RIOTTE Christine	Vice-Présidente du Conseil départemental du Jura
ROCHETTE Ludovic	Président de l'association des Maires de la Côte d'Or et des Présidents d'Intercommunalité
ROY Dominique	Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté
SANDER Anne	Députée européenne
SAUVADET François	Président du Conseil départemental de Côte d'Or
SCATTOLIN Vincent	Vice-Président Communauté de communes du Pays de Gex
SCHWERDORFFER Anne	Directrice de l'Union Sociale pour l'Habitant en Franche-Comté
SUGUENOT Alain	Maire de Beaune - Président de l'Agglomération